



Paris, le 9 juillet

Madame Hidalgo
Maire de Paris
Hôtel de Ville de Paris
75004 Paris

Objet : Lettre ouverte, commission de concertation de la téléphonie mobile

Madame la Maire,

Nous avons reçu, il y a quelques jours une convocation pour une réunion de la commission de concertation de la téléphonie mobile et nous avons appris, à cette occasion, le nom et la fonction politique auprès de vous du nouveau président de cette commission, Monsieur Julien Bargeton, votre adjoint aux finances.

Nous avons été surpris de ne même pas avoir été contactés par celui-ci – les précédents présidents avaient toujours pris la peine de nous rencontrer avant la mise en place de la commission sous leur présidence.

Mais surtout nous avons été choqués que vous ayez nommé à ce poste votre adjoint aux finances. Pourquoi choqués ? Parce que à l'évidence, il y a là conflit d'intérêts, l'adjoint aux finances ayant un intérêt direct à ce qu'il y ait toujours plus d'antennes sur le domaine municipal ou encore sur le parc locatif social appartenant à la Ville de Paris. Pour nos associations, la question de la téléphonie mobile doit être tout sauf une question financière. Il s'agit en effet de protéger les conditions de vie et de santé de tous les parisiens. Nous considérons donc que c'est un bien mauvais signal qui nous est ainsi donné.

Mauvais signal qui s'ajoute à celui de l'ordre du jour que nous venons de recevoir : 31 sites inscrits. Manifestement, cet adjoint qui n'a même pas pris la peine de nous rencontrer, semble décidé à reprendre d'emblée les mauvaises méthodes mises en œuvre depuis juillet 2013 par son prédécesseur qui ont fait de la commission dite de concertation, une simple chambre d'enregistrement chargée d'accorder au pas de course toujours plus d'autorisation pour satisfaire les opérateurs. Nous rappelons que ces méthodes ont conduit les associations à quitter cette commission.

Nous devons constater avec consternation et colère qu'aucun des engagements pris devant les citoyens, notamment lors de la conférence de citoyens réunie lors de la précédente mandature, n'ont été tenus.

Il ne vous sera pas possible de continuer à faire croire qu'il existe à Paris un processus de concertation si l'une des principales « parties prenantes » - le mouvement associatif – est empêchée de participer à ce processus. Nous vous demandons donc d'urgence un rendez-vous afin de sortir de ce mauvais scénario

Janine Le Calvez, Priartem
Stéphen Kerckhove, Agir Pour l'environnement
Etienne Cendrier, Robin des Toits